



Mars 2007

Madame, Monsieur,

### Pour une véritable culture de la bientraitance

Le 14 Mars dernier, le ministre délégué aux personnes âgées et aux personnes handicapées a rendu public le nouveau plan de développement de la bientraitance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance qui s'articule autour de 10 mesures concrètes. Ce plan est destiné à combattre la maltraitance avec détermination, pour protéger toutes celles et tous ceux qui sont en situation de fragilité et ne peuvent se défendre : la prévention sera développée et les institutions et professionnels accompagnés dans la mise en œuvre d'une véritable culture de la bientraitance.

Ce plan rappelle également que la lutte contre la maltraitance nécessite de mettre en place un système rigoureux d'auto-évaluation des établissements et de contrôle externe. De plus, les risques de maltraitance peuvent être mieux anticipés en facilitant le signalement et en instituant une culture de la bientraitance, reposant sur le respect de la personne. La présentation du plan rappelle qu'au delà des actes de maltraitance proprement dits, beaucoup de personnes âgées ou handicapées souffrent aussi de l'indifférence, constituant un acte de maltraitance passive. Cette culture de la bientraitance doit d'abord passer par un projet de vie adapté aux choix de vie des personnes accueillies. Le plan de développement préconise enfin que les actions mises en œuvre passent par un renforcement de l'accompagnement quotidien et par une double action auprès des personnels qui doivent être sensibilisés et formés à la bientraitance, et recevoir un soutien psychologique s'il y a lieu.

La prévention de la maltraitance et le développement de la bientraitance sont à l'œuvre depuis de nombreuses années au sein de l'association, ce qui reste rare dans le secteur social et médico-social d'après une enquête menée par l'UNAPEI. Les actions mises en œuvre dans cet objectif sont multiples : formation, promotion et mobilité interne, création de nouvelles structures permettant d'adapter la prise en charge à l'évolution des besoins des personnes accueillies et de lutter contre l'usure professionnelle. C'est ainsi que l'association se préoccupe également du vécu des professionnels sur le terrain pour la mise en œuvre d'une culture qui ne soit pas axée sur la faute, sur l'individu, mais qui soit ouverte, constructive, non culpabilisante, et permette aux professionnels de rapporter les erreurs, de les discuter, d'en tirer les enseignements, pour développer une véritable culture de la bientraitance.

Marc VIGOUROUX

## L'ACTUALITE DU SECTEUR

◆ Le plan d'action du 14 Mars 2007 doit permettre de développer une culture de la bientraitance dans les établissements et de renforcer la lutte contre la maltraitance grâce à 10 mesures concrètes :

- 1) Lancement de l'Agence Nationale d'Évaluation Sociale et Médico-Sociale (ANESM) qui sera l'agence de la bientraitance.
- 2) Incitation des établissements à mettre en œuvre une démarche d'amélioration de la qualité, grâce à une auto-évaluation, à la fixation d'objectifs d'amélioration de la qualité et à des contrôles externes.
- 3) Diffusion des **bonnes pratiques**, en sensibilisant et en formant les personnels
- 4) **Renforcement des effectifs dans les établissements** en veillant aux critères de recrutement (personnels suffisamment nombreux et qualifiés)
- 5) Poursuite de l'**amélioration du cadre de vie des résidents**, ce qui contribue aussi à offrir de meilleures conditions de travail aux personnels.
- 6) Facilitation des **signalements de maltraitance** (antenne d'accueil téléphonique dans tous les départements, campagne d'information sur le n° d'accueil téléphonique national)
- 7) Désignation **dans chaque DDASS d'un correspondant « maltraitance » identifié**, coordonnant les informations en provenance des différents services de l'état et assurant le suivi des dossiers
- 8) **Doublement du nombre des inspections** dans les établissements
- 9) **Application des sanctions** et mise en œuvre d'un **meilleur suivi des contrôles**
- 10) Elargissement des compétences du **Comité National de vigilance contre la maltraitance** aux personnes handicapées.

Il est donc à souhaiter que les moyens de mise en œuvre de ce dernier plan soient tout aussi concrets.

## LE DEVELOPPEMENT DES ETABLISSEMENTS

Développer une **culture de la bientraitance**, c'est également rechercher des **solutions innovantes** pour l'accueil des personnes handicapées en attente de placement, mais aussi pour **évoluer avec les besoins des personnes accueillies**. C'est ainsi que les personnes handicapées vieillissantes pourront être accueillies dans de nouvelles structures, plus adaptées, **à partir du mois de mai 2007 pour la 1<sup>ère</sup> tranche de la mise en œuvre du FAM de Tallard, et à partir de début 2008 pour le FAM de Bouc Bel Air.**

Par ailleurs, la **transformation d'un certain nombre de places de foyer d'hébergement en places de foyer de vie** permet de prendre en compte l'évolution des pathologies des personnes accueillies afin de répondre au mieux à leurs besoins. La transformation de places des **Acacias** est effective depuis Janvier 2007 et celles des **Mûriers** et des **Genêts** seront déposées au CROSMS d'Avril 2007 pour être effectives d'ici la fin de l'année.

La création du SAMSAH « Les Mimosas » en Janvier 2007, permet quant à elle d'intervenir à domicile, pour accompagner les personnes handicapées qui ont fait ce choix, et soutenir les aidants familiaux.

◆ **L'extension de l'IME « Les Figuiers » en Septembre 2007**, permettra d'accueillir 18 enfants de plus dont 13 sont polyhandicapés. Le projet d'établissement, original, prend très largement en compte la cohabitation d'enfants présentant des pathologies à priori très différentes. En effet, les similitudes sont très nombreuses : fragilité, dépendance, vulnérabilité, exclusions, difficultés à s'inscrire sur le versant de la communication et à exprimer les sentiments et le mal-être en particulier.

L'accueil des enfants et des professionnels se fera dans un 1<sup>er</sup> temps dans des bâtiments modulaires provisoires, dans l'attente de la livraison des locaux définitifs dont l'architecture concourra à l'efficacité thérapeutique. Le projet architectural tient compte de la problématique des personnes reçues ; il ne s'agira pas de locaux que l'on aura adaptés mais bien d'une réflexion approfondie sur l'espace.

Cette extension de capacité nécessite le recrutement de **14 ETP supplémentaires** dont la plupart seront spécifiquement affectés à l'accompagnement des enfants polyhandicapés : **1 éducateur spécialisé, 1 éducateur scolaire spécialisé (suivi de la scolarité des enfants autistes), 1 éducateur technique espaces verts, 1 moniteur éducateur, 1 éducateur de jeunes enfants, 1 AMP et 1 aide soignant**. Par ailleurs, 1 agent d'entretien, 1 infirmière, 1 masseur kinésithérapeute, 1 ergothérapeute, et plusieurs médecins seront également recrutés.

← **Les candidats internes intéressés peuvent d'ores et déjà postuler sur ces différentes créations de poste.**

◆ **Les recrutements en cours sur les différents établissements de l'association permettent aux salariés d'envisager une mobilité professionnelle.** Cela représente une opportunité forte pour lutter contre l'usure professionnelle et constitue un axe fort de la prévention de la maltraitance.

← **l'association recrute 3 ETP infirmières (Mimosas, Mûriers, Orangers), 0,5 ETP orthophoniste (Mimosas) 0,5 ETP ergothérapeute (Mimosas), 1 ETP comptable ( Lou Mistraou ) , 1 ETP surveillant de nuit (Eglantines)**

Développer une culture de la bientraitance, c'est également être à l'écoute des salariés. Le prochain Chrys Info informera les professionnels des résultats de la dernière enquête d'opinion.

**Nous vous attendons nombreux à l'Assemblée Générale 2007**